

MISSION

Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval

Québec

PRÉVENTION POSSIBLE

EXPOSITION ACCIDENTELLE À DES LIQUIDES BIOLOGIQUES

Le CRPPE peut vous aider à y faire face

Par Sandra Giroux, inf.

Souvent traitées à la légère, les expositions à des liquides biologiques doivent être prises en charge rapidement et avec attention. À Laval, nous avons la chance d'avoir accès à un centre de référence spécialisé dans la gestion des expositions aux liquides biologiques : le Centre de référence en prophylaxie post-exposition aux liquides biologiques de Laval (CRPPE). Ce centre est localisé à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé, dans les locaux de l'urgence.

Quelques mots sur le CRPPE de Laval

Au Québec, seulement deux centres de ce type existent dans les milieux hospitaliers francophones, soit au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et à l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.

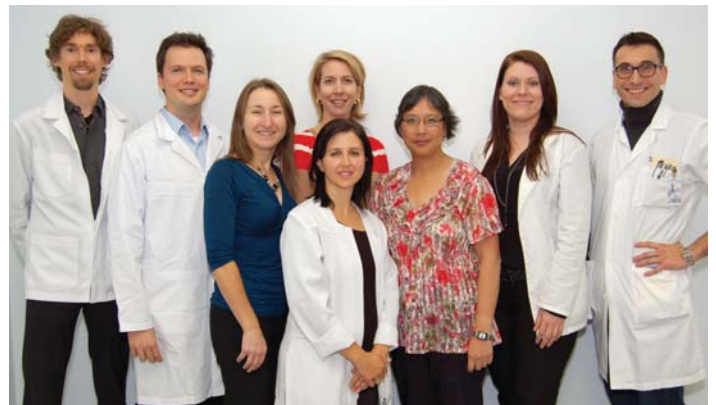
Le CRPPE de Laval existe depuis 2005. À ce jour, il a évalué plus de 2 650 cas. Il prend en charge autant la clientèle assurée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) (ex. : infirmières, policiers, hygiénistes dentaires, etc.) que les groupes de personnes non assurées par celle-ci (ex. : médecins, dentistes, tatoueurs, citoyens, etc.).

L'équipe compte deux infirmières, sept microbiologistes et un commis. Madame Chantal Gosselin, infirmière, est la personne responsable du centre. Les infirmières du CRPPE sont présentes du lundi au vendredi de 8 h à 15 h à l'exception des jours fériés.

Le service de première évaluation des personnes exposées est offert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par le personnel de l'urgence qui assure le suivi en dehors des heures ouvrables.

Quels sont les services offerts?

L'évaluation de l'exposition est d'abord effectuée. Par la suite, le personnel procède à une prise en charge complète de la personne exposée (sérologies et suivis, vaccination, traitement antiviral contre le VIH, conseils d'usage, etc.). Un soutien psychologique à cette personne et à sa famille est disponible au besoin. Le travailleur est également accompagné dans ses démarches avec la CSST.



Voici l'équipe du CRPPE (de gauche à droite) : Dr Olivier Haeck, microbiologiste infectiologue, Dr Marc Carrier, microbiologiste infectiologue, Dr Esther Simonneau, microbiologiste infectiologue, chef de département, Dr Stéphanie Castonguay, microbiologiste infectiologue (en arrière au centre), Chantal Gosselin, infirmière clinicienne (en avant au centre), Dr Thi Thanh Tuyen Nguyen, microbiologiste infectiologue, Andrée-Anne Labelle, infirmière clinicienne, Dr Marco Bergevin, microbiologiste infectiologue. **Absents sur la photo :** Dr Natalie Rivest, microbiologiste infectiologue et Carole Leclerc, commis.

L'infirmière se charge de l'évaluation de la personne source par un questionnaire et des sérologies. La confidentialité des résultats est respectée entre les deux personnes impliquées. De plus, le CRPPE a le souci d'effectuer ces interventions rapidement afin que les personnes impliquées puissent retourner au travail.

QU'EST-CE QU'UNE EXPOSITION SIGNIFICATIVE?

Une exposition est jugée significative lorsque celle-ci risque de transmettre une infection telle que le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou les hépatites B (VHB) ou C (VHC). L'évaluation du risque de transmission dépend davantage du type d'exposition et du liquide biologique en cause que des probabilités que la source soit infectée. Cette nuance est importante. Trop souvent, notre réflexe est de sous-estimer le niveau de risque de l'exposition.

Sources d'expositions possibles

Voici les types d'expositions comportant un risque de transmission, par ordre d'importance :

- Les expositions percutanées (ex. : piqûres, coupures, égratignures).
- Les contacts directs avec une muqueuse (ex. : éclaboussure dans les yeux, morsure humaine).
- Les contacts directs avec une peau non intacte (ex. : plaie cutanée, dermatose).

Dans le cas spécifique des morsures humaines, l'évaluation de l'exposition du mordeur et de la personne mordue est nécessaire.

Pour les liquides suivants, il n'existe aucun risque de transmission du VHB, VHC ou VIH s'ils ne sont pas teintés de sang :

- Les selles
- L'urine
- Les sécrétions nasales
- Les expectorations
- Les vomissures
- Les larmes
- La sueur

Quels sont les liquides biologiques auxquels s'appliquent les mesures de protection générales?

Les principaux liquides biologiques.

- Le sang
- Le sperme
- Les sécrétion
- La salive
- Le liquide pleural
- Tout liquide biologique visiblement teinté de sang



Pour présenter un risque potentiel de transmission du VHB, du VHC ou du VIH, la salive doit être visiblement teintée de sang. Ainsi, l'exposition sur une muqueuse par crachat ne nécessite pas de traitement particulier, à moins que celui-ci ne soit visiblement teinté de sang.

Il est prudent de considérer que la salive, même si elle n'est pas teintée de sang, présente un risque de transmission du VHB dans le cadre d'une procédure dentaire ou en cas de morsure humaine.

En ce qui concerne les expositions percutanées lors d'interventions dentaires (ex. : une personne qui se blesse avec un instrument souillé), une évaluation au CRPPE dans les délais prescrits est nécessaire. En effet, même si le sang n'est pas visible sur l'instrument, il existe un risque de transmission des VHB, VHC et VIH, car les saignements sont fréquents dans ces situations.

Il n'est pas toujours facile de déterminer si une exposition représente un danger pour la personne exposée. Le CRPPE de Laval a développé de l'expertise dans le domaine et peut vous aider.

Procédures à suivre en cas d'exposition accidentelle à des liquides biologiques

1. Donner les premiers soins rapidement

Ceci permet de diminuer le temps de contact avec les liquides biologiques, ce qui permettra de réduire le risque d'infection.

- Retirer les vêtements souillés.
- Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon sans brosser ou faire saigner.
- Rincer avec de l'eau ou du sérum physiologique.
- Rincer les yeux abondamment avec de l'eau ou du sérum physiologique.



2. Orienter la personne exposée vers l'urgence de la CSL

- L'évaluation devrait être effectuée dans les deux heures suivant l'exposition.
- Les personnes exposées doivent être évaluées par l'infirmière au triage. Elles seront priorisées si l'exposition est de moins de 72 heures.
- Le personnel de l'urgence avisera les infirmières du CRPPE dans les heures ouvrables pour une prise en charge rapide, soit de 8 h à 15 h.
- L'arrivée d'une personne exposée peut être annoncée:
 - Entre 8 h et 15 h, en contactant l'infirmière du CRPPE au 450 668-1010, poste 23963.
 - En dehors des heures ouvrables ou s'il vous est impossible de rejoindre l'infirmière du CRPPE, en contactant l'infirmière de liaison au 450 668-1010, poste 24099.

Préparer son milieu de travail en prévision d'un tel événement

- ✓ Contacter le CRPPE afin d'obtenir les outils nécessaires à la gestion d'une exposition aux liquides biologiques adaptés à votre milieu de travail (ex. : affiche, guide de conduite, etc.).
- ✓ Préparer une enveloppe d'urgence contenant les outils recommandés par le CRPPE pour votre milieu de travail.
- ✓ Déposer cette enveloppe d'urgence près de la trousse de premiers soins.
- ✓ Installer des affiches dans la salle des employés.
- ✓ Informer tout le personnel de la procédure à suivre en cas d'exposition accidentelle à des liquides biologiques.

En conclusion, ce qu'il faut retenir :

1. L'évaluation du risque de transmission dépend davantage du type d'exposition et du liquide biologique en cause que des probabilités que la source soit infectée.
2. L'évaluation doit idéalement se faire dans les 2 heures suivant l'exposition.
3. Les membres du personnel doivent connaître la procédure à suivre en cas d'exposition accidentelle à des liquides biologiques et idéalement avoir une enveloppe prête et facilement accessible.

Point important à retenir : il n'est jamais trop tard pour consulter.

NOUVELLES EN BREF...

Par Elisa Pucella, m.d.

Les dispositifs de ponction capillaire peuvent transmettre des infections virales transmissibles par le sang

Les États-Unis ont récemment déclaré la survenue d'éclotions d'hépatites B et C associées à l'utilisation de dispositifs de ponction capillaire.

Il est important de rappeler les deux recommandations de Santé Canada :

1. Les dispositifs de ponction capillaire (communément appelés glucomètres) conçus pour usage personnel ne doivent pas être utilisés par plus d'une personne.
2. Le capuchon des dispositifs réutilisables chez plusieurs patients doit être nettoyé ou remplacé conformément aux directives du fabricant.

Proportion élevée de résistance aux macrolides et à la clindamycine chez les souches invasives de streptocoque du groupe A

Depuis les années 1990, on assiste dans le monde à une augmentation significative des infections invasives à streptocoque du groupe A (SGA).

Au Québec, le programme de surveillance épidémiologique rehaussée (PSER) des infections invasives à SGA révèle les faits suivants :

1. L'incidence de cette infection est à la hausse depuis 2007.
2. La proportion de résistance aux macrolides est élevée (13 %) et à la hausse.
3. La proportion de résistance à la clindamycine est également élevée (13 %).

Il est donc important de demeurer vigilant face à l'utilisation de ces antibiotiques.

Coqueluche

Depuis le début de l'année 2012, nous assistons à une hausse des cas de coqueluche au Québec. Les bébés de moins d'un an, particulièrement les nourrissons âgés de 0 à 5 mois, sont les plus susceptibles de subir des complications sérieuses.

Dans ce contexte, il est important de :

1. Vacciner les nourrissons aux âges recommandés selon le calendrier québécois de vaccination, en particulier pour les trois premières doses.
2. Vacciner les adultes avec une dose du vaccin comprenant le composant acellulaire de la coqueluche (dcaT), s'ils ne l'ont pas reçu à l'adolescence, en portant une attention particulière à l'entourage immédiat des nourrissons.



Une publication de la Direction régionale de santé publique

800, boul. Chomedey, Tour A, Laval (Québec) H7V 3Y4
Tél. : 450 978-2000 • Téléc. : 450 978-2100

Responsable du projet :

Dre Elisa Pucella

Collaboration :

Dre Suzanne Charbonneau, Dr Jean-Guy Vallée, Dr Thi Thanh Tuyen Nguyen, CSSS de Laval et Chantal Gosselin, CSSS de Laval

Impression :

Tabasko Communications

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec, 2008
ISSN 1918-0837 (Imprimé) ISSN 1948-0845 (En ligne)

Vous seriez intéressé à recevoir le bulletin par courriel ?

Communiquez avec Mme Jacinthe Bélanger, soit par téléphone au 450 978-2121, poste 2036 ou par courriel à jbelange_regie13@sss.gouv.qc.ca

